

Le CSA SD a été reconvoqué ce mercredi 31 janvier car plusieurs organisations syndicales (FSU, CGT et FO) avaient boycotté celui du 24 janvier pour protester, entre autres, contre la reprise de 28 emplois dans les écoles de notre département.

Les différentes déclarations préalables sont revenues sur ces suppressions ressenties comme une gifle mais également sur toutes les prescriptions ministérielles qui aggravent des conditions de travail déjà bien difficiles.

La directrice académique répond à la FSU sur le retrait du point 2nd degré : elle attend les arbitrages du rectorat... (pourtant les chefs d'établissement travaillent déjà sur des bases données par le rectorat et sont déjà au courant des suppressions de divisions).

Sur le manque de dialogue social, elle a évoqué un groupe de travail carte scolaire de 5 h tout de même (le dialogue social ne se résumerait qu'à un seul groupe de travail sur l'année !). Il faut signaler que ce groupe de travail ne concerne pas les mesures hors classe qui ont une incidence sur la balance.

La directrice académique en profite pour remercier les inspecteurs de leur « préparation » tout au long de l'année...

Elle en profite pour nous glisser encore une fois que notre académie et notre département ont la plus forte baisse des effectifs et qu'elle ne pilote pas uniquement avec le P/E (nombre de Professeur pour 100 élèves), sinon ce serait bien plus que 28 reprises.

Notre P/E est de 6,93 professeurs pour 100 élèves, la moyenne nationale étant de 6,50.

Il y aurait selon elle une attention et vigilance particulière du ministère pour notre département.

Pourtant, avec les milliers de postes supprimés depuis 2007 (et par le gouvernement actuel), nous avons des taux d'encadrement parmi les plus médiocres de tous les pays de l'OCDE.

Les priorités nationales (plafonnement à 24 des GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire et dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire) sont quasiment atteintes selon l'inspectrice d'Académie. Il ne reste que quelques rares situations où les effectifs réduits ne sont pas totalement atteints hors éducation prioritaire.

La directrice académique se dit attentive aux écoles orphelines, aux territoires fragilisés l'an passé, avec une vigilance cette année afin de ne pas proposer une nouvelle fermeture.

Après ces belles paroles, les documents sont présentés avec les projets de fermeture et c'est la douche froide : avec, entre autres, 40 fermetures de classes contre seulement 5 ouvertures proposées. La FSU et les autres organisations syndicales sont intervenues sur de nombreuses situations. L'administration a proposé une inhabituelle interruption de séance de 10 min et est finalement revenue sur 3 mesures ce qui amène à un projet de 37 fermetures au final.

Bien que Madame la DASEN ait précisé que toutes les situations ont été étudiées dans leurs spécificités, les arbitrages qu'elle a rendus sont essentiellement basé sur les taux d'encadrement. Les situations d'inclusions multiples – pas toujours accompagnées -, de multiplication d'élèves hautement perturbateurs, les nombreuses difficultés scolaires établies par des prises en charge RASED ou non, les difficultés non répertoriées (comme les enfants non encore propres), les multiples suivis psychologiques ou orthophoniques..., n'ont que peu d'effets dans les décisions finales

Les propositions de retrait d'emplois suivantes ont donc été abandonnées :

- Flandres : effectifs légèrement plus élevés qu'aux dernières prévisions et accueil d'enfants du CAES, unité d'enseignement externalisée,
- Signy le petit : CP à effectif réduit qui a une incidence sur les effectifs des autres niveaux de classe plus chargés,
- Rethel Mermoz (une classe avait été fermée l'année dernière).

Les fermetures sont abandonnées pour ces 3 écoles, mais pas pour d'autres, avec des profils similaires.

L'administration n'a pas revu sa décision pour d'autres fermetures malgré les arguments avancés par les écoles par notre intermédiaire.

Sur certaines situations, la réponse de Madame la directrice académique est : « On aurait pu faire 2 fermetures ».

Cas particulier : les écoles élémentaires et maternelles de Deville reçoivent régulièrement des « sons de cloches » divers et variés... :

- Une fusion est envisagée à court terme mais la communication diffère régulièrement : les deux écoles remontent diverses versions et la DSDEN nous affirme que c'est prévu dans un/ eux ans suite à une réunion avec le maire le 30 janvier ;

- la fusion est une prérogative du maire et ce CSAsd se tient en prenant acte que les écoles n'ont pas fusionné cette année ;

- la circonscription indique qu'une GS/CP est envisagée pour permettre l'accueil des TPS* (dans ce cas, l'école élémentaire deviendrait une primaire et se poserait alors la question d'une ATSEM). Ainsi, c'est l'école élémentaire qui porterait le poids de la fermeture de classe en CE1 CE2, CE2 CM1 CM2 contrairement au projet qui nous est présenté en instance.

→ La FSU rappelle :

- que l'organisation pédagogique est une prérogative du directeur après avis du Conseil des maîtres,

- que la mairie gère certes les locaux mais ne peut pas mélanger les élèves de deux écoles différentes dans une même classe,

- que les décisions ne se prennent pas avec des coups de téléphone, mais en CSAsd.

Le projet de fermeture de classe aux Haybions à Charleville (école dont l'IPS est l'un des plus bas du département et de l'académie) est abandonné.

La FSU en profite pour faire remonter (encore une fois) les problèmes de locaux dans certaines écoles qui ne peuvent plus accueillir de classes supplémentaires (Viénot) tandis que des écoles voisines (Capucines) vont fermer une classe. Nous posons une nouvelle fois avant le CDEN la question de la sectorisation qui est une prérogative de la ville de Charleville-Mézières.

La fermeture de l'école de Guignicourt sur Vence est une décision du conseil municipal avec transfert des élèves à Boulzicourt.

La FSU rappelle que certaines écoles ont appris il y a quelques années une fermeture en juin suite à une petite baisse d'effectif ! Cela a été très mal vécu par les équipes et a remis en cause toute

l'organisation pédagogique prévue. Madame la directrice académique indique que ça n'a jamais été le cas avec elle et que ce ne le sera toujours pas.

Les ouvertures sont peu nombreuses - 5 - , ce qui est bien en deçà de la grosse dizaine de situations qui avaient été repérées en groupe de travail.

Mesures hors classe.

La FSU revient sur le Groupe de Travail incomplet : nous souhaitons qu'il ne concerne pas seulement les mesures devant classe et demandons tout le projet en amont (même les postes qui ne sont pas devant classe).

Le changement d'affectation de postes (RASED, remplaçant...) doit être soumis aux instances.

L'administration ne répond pas à nos demandes.

→ L'IEH ASH justifie la reprise de postes en EMS par des temps de scolarisation en interne très larges qui ne correspondent pas à la réalité. Cela ne mettrait pas en péril les UE externalisées. Il faudrait pouvoir vérifier si cela ne correspond pas à un recul de prise en charge de la scolarité dans ces établissements au profit d'une inclusion toujours plus massive mais la DASEN ne répondra pas à notre question diverse sur l'état des lieux de l'école inclusive. La DASEN se félicite d'avoir de nombreux enseignants mis à disposition dans les Ardennes, ce qui n'est pas le cas ailleurs. Les conventions UE qui vont perdurer sont à la main de la directrice académique.

→ DSD (Décharges Supplémentaires de Direction) : sur les REP, les écoles ne passent pas à 1/3 de décharge et restent à 1/2.

→ PAC3 (Professeur d'Accompagnement de Cycle 3) : La DASEN annonce par ce biais qu'il a été créé 2 TER (Territoires Éducatifs Ruraux) à Revin et Rethel. Cela signifie concrètement un maître supplémentaire en classe en réseau inter-degré sur certains projets : 24 h essentiellement devant élèves de 6ème, CM1 et CM2 (il pourrait avoir 1 à 2 h des 24 h pour de la coordination).

Nous constatons que cette création de poste au contour à définir avec une partie 2nd degré se fait à moyen constant. La FSU pose la question de la pérennité de ce poste. En effet, les collègues qui postuleront perdraient le bénéfice de leur ancien poste et l'administration n'est pas en mesure de leur garantir qu'il sera maintenu à moyen terme (seulement la durée d'un TER 3 ans !).

→ RMC (Référénts Mathématiques de Circonscription) : 3 demi-postes dont 2 vacants sont supprimés.

→ 3ème CPC dans toutes les circonscriptions à terme : à commencer par Charleville 1 et Sedan (REP +), cela est une consigne rectorale (dans ce sens, ça va plus vite pour ouvrir !).

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre ces mesures.

Questions diverses : seule la FSU en avait déposées

- Calendrier du mouvement des personnels :

La circulaire arrivera mi mars pour une ouverture du mouvement le 21 mars.

Saisie : du 21 mars au 5 avril

Résultats de la 1ère phase : 28 mai.

Résultats de la phase complémentaire : 28 juin.

- UPE2A sur Sedan :

l'IA Adjoint attend car une personne est intéressée. La FSU demande des solutions d'urgence car il y a de nouvelles arrivées dans une école supplémentaire sur Sedan.

- Cités éducatives :

Charleville-Mézières : demande de renouvellement avec élargissement sur Manchester.

- Volume congé de formation :

Pas d'information.

- Demandes de temps partiels:

La circulaire arrivera mi février pour un retour le 31 mars.

Les entretiens se dérouleront en avril.

- Formation spécialisée

Rappel uniquement les départs de cette année (2UE et 3 RASED), aucune information pour l'année prochain ... cela signifierait-il qu'il n'y aurait aucun départ ?

- Circulaire sorties scolaires

La FSU indique qu'elle ne mentionne pas les sorties récurrentes. L'administration fera une précision quant aux sorties régulières (il n'est pas nécessaire de remplir l'annexe 4, concernant les bus, à chaque sortie).

- Part variable de l'indemnité REP+

Celle relative à l'année scolaire 2022/2023 sera versée (enfin !) sur la paye de février. Nous sommes intervenus à de multiples reprises auprès du recteur.

Celle de cette année (soit 2023/2024) serait versée en juin 2024.

La FSU souhaite le versement d'une indemnité identique pour toutes et tous (nous aurions préféré une bonification indiciaire).

